

A2 CONCEPT

**Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 8 000 euros**

Siège social : 81 avenue Juliette Adam

Golfe-Juan

06220 VALLAURIS

478 495 906 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 29 juin,

A 12 heures,

Monsieur André COHEN, demeurant 81 avenue Juliette Adam Golfe-Juan, 06220 VALLAURIS.

Associé Unique de la société A2 CONCEPT,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 81 AVENUE JULIETTE ADAM, 06220 GOLFE-JUAN au 540 1ère Avenue 06600 ANTIBES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur André COHEN, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 81 avenue Juliette Adam Golfe-Juan, 06220, VALLAURIS au 540 1ère Avenue 06600 ANTIBES, et ce à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 540 1ère Avenue 06600 ANTIBES".

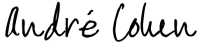
Le reste de l'article demeure inchangé

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal

André COHEN
Associé Unique

DocuSigned by:

B0613C37C480472...